EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **16 décembre 2016 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **seize décembre deux mille seize**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 09 décembre 2016, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Olivier BIANCHI, Françoise NOUHEN, Christine DULAC-ROUGERIE, Monique BONNET, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Cyril CINEUX, Jérôme AUSLENDER, Nicaise JOSEPH, Marion CANALES, Saïd Akim BARA, Gérard BOHNER, Nicolas BONNET, Dominique ADENOT, Géraldine BASTIEN, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Jean-Luc BLANC, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Edith CANDELIER, Jean-Christophe CERVANTES, Alparslan COSKUN, Louis COUSTÈS, Magali GALLAIS, Nadia GUERMIT-MAFFRE, Pascal GUITTARD, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Marianne MAXIMI, Abdelmajid MELLOUKI, Pierre MIQUEL, Didier MULLER, Florent NARANJO, Nicole PRIEUX, Dominique ROGUE-SALLARD, Laurence SCHLIENGER, Sylviane TARDIEU, Odile VIGNAL, Guillaume VIMONT**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Simon POURRET à Jérôme AUSLENDER, Sondès EL HAFIDHI à Christophe BERTUCAT, Patricia GUILHOT à Laurence SCHLIENGER, Alain LAFFONT à Florent NARANJO, Jean-Pierre LAVIGNE à Géraldine BASTIEN, Fabienne MONTEL à Christiane JALICON, Christian PORTEFAIX à Philippe BOHELAY**
Excusé(e)s :	**François BARRIÈRE, Isabelle PADOVANI, Antoine RECHAGNEUX**
Absent(e)s :	**Anne FAUROT**
Secrétaire :	**Marianne MAXIMI**

Suite au passage de manifestants et de représentants syndicaux de l'entreprise AIA (Ateliers Industriels de l'Aéronautique) et à la demande de M. Cyril CINEUX, Monsieur le Maire décide de débuter la séance du Conseil Municipal par le vœu relatif au maintien du statut d'ouvrier d'Etat dans les ateliers industriels de l'aéronautique. A l'issue du vote, Monsieur le Maire reprend l'ordre du jour prévu.
M. Jérôme AUSLENDER arrive avant le vote du vœu A (début du pouvoir de M. Simon POURRET).
M. Louis COUSTES arrive pendant le débat commun aux 5 premières questions (fin du pouvoir donné à M. Jean-Luc BLANC).
Mme Marion CANALES quitte la séance pendant la présentation de la question n° 11 et donne pouvoir à M. Grégory BERNARD.
M. Dominique ADENOT quitte la séance pendant la présentation de la question n° 11 et donne pouvoir à M. Abdelmajid MELLOUKI.

Rapport N° 61

SOUTIEN À L'ASSOCIATION POP'ART

Mmes Dominique BRIAT et Isabelle LAVEST ne prennent pas part au vote en tant que membres du Conseil d'Administration

L'association organise chaque année près de 80 concerts et accueille environ 130 événements sur l'année, dans le domaine des musiques actuelles, en liaison avec les acteurs culturels locaux, tout en appliquant une politique tarifaire attractive. L'association s'engage à mettre en œuvre le projet artistique et culturel porté par son directeur Didier Veillault autour des missions suivantes : diffusion et productions de concerts en proposant une programmation régulière et diversifiée, soutien à la création notamment en organisant des résidences artistiques, accompagnement des artistes et groupes locaux en détectant les nouveaux talents et en soutenant leur professionnalisation, soutien aux entreprises émergentes de la filière musicale et mise en œuvre d'actions culturelles visant à sensibiliser de nouveaux publics. La Ville apporte une compensation financière de ces différentes missions de service public, au titre du contrat de délégation de service public signé sur la période 2015/2019.

Dans le cadre de ses obligations contractuelles, au regard du contrat de délégation de service public signé entre la Ville de Clermont-Ferrand et l'association Pop'Art le 5 janvier 2015, la Ville de Clermont-Ferrand a demandé à l'association Pop'Art d'engager une démarche en vue d'obtenir le label SMAC.
Celui-ci a pu être attribué dans le cadre d'une convention pluripartite signée entre la Ville de Clermont-Ferrand, Clermont-Communauté, le Département, la Région et l'Etat pour les années 2016/2017/2018 et conforte l'association dans la réalisation de son projet artistique et culturel de territoire.

Conformément au contrat de délégation de service public, le montant de la compensation financière de la Ville s'établit à 554 190 euros hors taxes, soit 568 820 euros toutes taxes comprises et sera attribuée après vote du conseil municipal.

- Le bilan pour l'exercice 2015 est à l'équilibre à 933 516 €
- Le compte de résultat pour l'exercice 2015 est à 2 873 646 € avec un déficit de 23 122 €
- Le budget prévisionnel 2017 fait apparaître un montant de : 2 831 500 €
- La subvention de fonctionnement 2016 était de : 568 820 € TTC

Subvention demandée : 554 189 € HT (568 819 € TTC)
Subvention proposée : 554 189 € HT (568 819 € TTC)

Il est proposé, en accord avec votre commission, d'approuver l'attribution de cette subvention et d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant (ci-joint).

D E L I B E R A T I O N

La proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme

Fait à Clermont-Ferrand, le 22 décembre 2016
Le Maire

Olivier BIANCHI

AVENANT AU CONTRAT DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

ENTRE

La Ville de Clermont-Ferrand, représentée par son Maire, Olivier BIANCHI, en vertu de la délibération du conseil municipal en date du 16 décembre 2016,

Ci-après dénommée « La Ville »,

d'une part,

ET

L'association « Pop'Art » (créée le 27 mai 1999 – n° de déclaration en Préfecture : 0632017803, et ayant son siège social Place du 1er Mai, 63100 Clermont-Ferrand), représentée par son Président, Stéphane CALIPEL,

Ci-après dénommée « L'association »,

d'autre part,

- Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;
- Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;
- Vu la circulaire du 18 janvier 2010 relative aux relations entre les pouvoirs publics et les associations : conventions d'objectifs et simplification des démarches relatives aux procédures d'agrément.

En complément des dispositions du contrat de délégation de service public en date du 1er janvier 2015 qui a défini les modalités de relations entre la Ville et l'Association « Pop'Art », les parties conviennent de préciser :

ARTICLE 1 : OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant définit les relations et les engagements réciproques de la Ville et de l'Association « Pop'Art » pour l'année 2017. A cet effet, il fixe le cadre général des modalités de la participation de la Ville au financement de « Pop'Art ».

ARTICLE 2 : CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE LA VILLE

Conformément au contrat de délégation de service public, la Ville s'engage à verser une subvention à l'Association « Pop'Art », dont le montant pour l'année 2017 s'élève à 554 189 € (HT).

ARTICLE 3. DURÉE DE L'AVENANT

Le présent avenant est conclu jusqu'au 31 décembre 2017.

Fait à Clermont-Ferrand, en deux exemplaires originaux,
le

Le Maire de CLERMONT-FERRAND	**Le Président de l'Association**
Olivier BIANCHI	**Stéphane CALIPEL**